

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Stages de Tennis de Table - été 2024

Grille tarifaire en fonction du nombre de séjours ^[1] tarifs affichés pour une pension complète en euros TTC			
	en 1 fois	en 2 fois	en 3 fois
1 séjour	510,00	255,00 255,00	170,00 170,00 170,00
2 séjours	969,00	484,50 484,50	323,00 323,00 323,00
3 séjours	1453,50	726,75 726,75	484,50 484,50 484,50
Date butoir de réception du dossier	12/06/2024	30/05/2024	30/04/2024
Dates d'encaissement des chèques ^[2] / des virements	à réception du paiement	03/06/24 02/07/24	02/05/24 03/06/24 02/07/24
Dates d'encaissement des paiements en ligne ^[2]	le jour de l'inscription en ligne sur HelloAsso	/	- le jour de l'inscription en ligne sur HelloAsso - puis une fois par mois les 2 mois suivants

^[1] 1 séjour = 1 semaine de stage pour 1 personne
2 séjours = 2 semaines de stage pour 1 personne ou 1 semaine de stage pour 2 personnes d'une même famille.

^[2] Après le 12/06/2024, les règlements reçus seront encaissés à réception.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Rendez-vous sur www.rhoneyontt.com rubrique
ENTRAINEURS & STAGES / Stages d'été

Inscription en ligne

Saisir les informations demandées dans le
formulaire d'inscription en ligne.

Vous allez recevoir un mail récapitulatif des
informations saisies. Il fait office de bordereau
d'inscription. Vous devez l'imprimer et le signer
ainsi que les pièces jointes.

• Inscription manuscrite

Télécharger, imprimer et signer le dossier
d'inscription.

Le dossier d'inscription comprend :

- le bordereau d'inscription
- la décharge d'hospitalisation et de transport
- la fiche sanitaire
- le droit à l'image

Joindre votre règlement

Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois,
selon les modalités décrites dans la grille tarifaire

ci-dessus.

Moyens de paiement acceptés

- Hello asso / par CB : flashez le QRcode souhaité



Semaine 1



Semaine 2

- Chèques (à l'ordre du CRMLTT)
 - Virement (RIB sur demande - envoyer l'avis
d'opération après chaque paiement)
 - Chèques vacances et coupons sport
 - Aide aux vacances enfants (AVE - CAF du
Rhône uniquement).
- Si vous bénéficiez de l'aide aux vacances enfants
(AVE) délivrée par la CAF du Rhône, contactez
Gary Page.
Pour les chèques vacances : allez sur HelloAsso.

Envoyer par courrier postal votre dossier
d'inscription au Comité :

stages-ete@rhoneyontt.com

Comité Rhône-Lyon de Tennis de Table
Stages d'été - Gary PAGE
Espace Départemental des Sports
28, rue Julien - 69003 LYON

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Après réception et dans un délai de 15 jours, vous
recevrez la confirmation d'inscription attestant
que le dossier est complet.

ATTESTATIONS ET FACTURES

A l'issue de la semaine de stage, vous recevrez une
facture ainsi qu'une attestation de participation
au stage. Ces éléments vous seront notamment
utiles auprès de votre comité d'entreprise.

HOSPITALISATION

Exceptionnellement, certains accidents, traitement
ou hospitalisation au cours du séjour peuvent
rendre impossible pour le participant, la poursuite
normale des activités. Dans ce cas, la Direction du
stage informera les parents qui se chargeront du
rapatriement de l'enfant.

FRAIS DE PARTICIPATION DU SÉJOUR

Les frais de participation des séjours comprennent:

- L'hébergement ;
- Les repas : pension complète, c'est-à-dire :
petit-déjeuner, déjeuner et dîner ;
- Les activités sportives, les soirées, le prêt du
matériel de loisirs ;
- L'encadrement : Directeurs, entraîneurs, et
encadrement technique des activités ;
- L'animation : assurée par l'équipe.

Les frais de séjour ne comprennent pas :

- La licence de la saison 2023/2024, qui est
obligatoire pour participer aux stages. Si vous
n'avez pas de licence, contacter Gary PAGE
(g.page@rhoneyontt.com) ;
- Le transport aller-retour au domicile ;
- Les dépenses à caractère personnel.

ANNULATION

Annulation à l'initiative des participants

- plus de 30 jours avant le début du stage
Nous vous rembourserons ce que vous nous avez
versé, moins 50€ de retenue pour frais de dossier.

Aucun remboursement des sommes versées ne sera
effectué.

En cas de circonstances exceptionnelles,
l'éventualité d'un remboursement partiel sera
laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Annulation à l'initiative de l'organisateur

En dessous de douze participants sur une semaine
de stage, l'organisateur se réserve le droit
d'annuler le stage.

Il vous sera alors proposé, selon les places encore
disponibles, soit de choisir une autre semaine de
stage ou bien d'être remboursés de l'intégralité des
sommes versées.

PERTE ET VOL

Pendant le séjour, la surveillance des affaires
personnelles incombe à chaque participant.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas
de perte ou de vol.

DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Dans un but de préservation des données
personnelles, la liste des participants ne sera pas
affichée sur le site du Comité.

Les photographies, films et enregistrements pris
lors des séjours pourront être reproduits et diffusés,
sans contrepartie financière, sur tout support et
par tous procédés, tant que leur exploitation ne
mette pas en contradiction les règles de droit à
l'image. Les oeuvres précitées seront utilisées par
le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis
de Table afin de communiquer sur les actions de
l'association. L'exploitation porte exclusivement
sur une diffusion par ou sous le contrôle direct du
Comité du Rhône- Métropole de Lyon de Tennis de
Table, sur support matérialisé [dossier, plaquette,
brochure, affiche, flyer] ou dématérialisé, via
internet et en particulier sur le site du Comité
(www.rhoneyontt.com) et ses réseaux de
diffusion numérique [Facebook, Twitter, You
Tube]. Le Comité du Rhône - Métropole de Lyon
de Tennis de Table fera tout usage des oeuvres,
dans les limites précitées et à l'exclusion d'un
usage commercial [entendu comme une diffusion
nécessitant l'achat de l'élément publicitaire].